

VILLE DE PONTARLIER

REGION DE FRANCHE-COMTE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
CANTON DE PONTARLIER

Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire

Objet : JUSTICE ET POLICE – Circulation et stationnement – Interdiction de circulation et de stationnement dans diverses artères de la ville le 23 février 2025.

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU l'organisation du départ du Rallye Neige et Glace depuis la halle couverte Emile Pasteur le dimanche 23 février 2025,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité de ses concitoyens et la commodité de la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 – Interdiction de circulation et de stationnement :

Dimanche 23 février 2025, de 8 h 00 à 17 h 00, la circulation et le stationnement seront interdits à tout véhicule :

- place Maréchal de Lattre de Tassigny (halle couverte).

- quai du Petit Cours : entre la rue Mal de Lattre de Tassigny et la rue des Anciens Combattants et Victimes de Guerre et sur les 10 places situées entre la rue Mal de Lattre de Tassigny et le chemin à canon.

ARTICLE 2 –

Les panneaux d'interdiction, de déviation et les barrières Vauban qui découlent du présent arrêté seront mis en place par les agents de la DVEP.

ARTICLE 5 -

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Commissaire de Police, ses agents, Messieurs les Gardiens de Police Municipale et tous agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

1 ex. Arrêté du Maire
1 ex. Police Municipale
1 ex. Police Nationale
1 ex. DVEP
1 ex. Pompiers
1 ex. Service Culturel
1 ex. Pôle Citoyenneté

PONTARLIER, le 7 février 2025

Pour le Maire et par délégation,
Le Conseiller municipal délégué
à la Citoyenneté

Romuald VIVOT

